

# Protection civile SUISSE

Extrait du contenu  
No 3 | 2009

[www.protectioncivile-suisse.ch](http://www.protectioncivile-suisse.ch)

## Assemblée générale 2009

La révision de la loi  
sur la protection de la  
population et sur  
la protection civile



**“Nous savons désormais avec qui nous  
pouvons compter”**



**SZSV**  
**FSPC**  
**FSPC**

Schweizerischer Zivilschutzverband  
Fédération suisse de la protection civile  
Federazione svizzera della protezione civile

## EDITORIAL

Nous disposons depuis peu d'un nouveau rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité. Dans ceux qui l'ont précédé, il était essentiellement question de situations extraordinaires relevant des compétences de la Confédération. La politique de sécurité se limitait ainsi à la prévention et à la lutte contre la violence de portée stratégique ainsi qu'à la gestion de catastrophes naturelles ou anthropiques.

Les cantons et les communes jugent cette approche trop centrée sur la dimension fédérale. Dans la plupart des cas, c'est à eux qu'il revient de gérer au quotidien les situations normales ou particulières: ils en assument la responsabilité principale, l'armée n'intervenant que pour des missions subsidiaires.

Le passage d'une situation normale à une situation particulière et d'une situation particulière à une situation extraordinaire revêt également une grande importance. Par conséquent, la politique de sécurité doit, par définition, couvrir tout l'éventail des mesures prises pour lutter contre la violence causée par l'être humain et pour maîtriser les événements dommageables, qu'ils soient d'origine naturelle ou technique. Elle englobe ainsi la sécurité intérieure et la sécurité extérieure, les domaines de compétences de la Confédération et ceux des cantons, ainsi que tous les aspects de la coopération nationale pour la sécurité, que ce soit en situation normale, particulière ou extraordinaire.

L'élaboration d'un nouveau rapport doit donc être mise à profit pour clarifier les questions et les rôles des principaux acteurs de la politique de sécurité. Nous entendons par là, outre l'armée, également les corps de police des cantons et des villes ainsi que la protection civile, intégrée aux états-majors de crise du système de protection de la population à l'échelon cantonal. Le rapport sur la politique de sécurité doit prendre en compte la protection civile et la protection de la population: c'est la condition sine qua non d'un dispositif de sécurité crédible.



Franco Giori, vice-président de la FSPC

## La révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi)



KURT MÜRGER,  
CHEF DE LA SECTION  
STRATÉGIE ET  
COMMUNICATION,  
OFPP

### Le contexte

Le système de protection de la population assure la coordination et la collaboration entre cinq organisations partenaires: la police, les sapeurs-pompiers, la santé publique, les services techniques et la protection civile. Chacune d'entre elles se concentre sur ses compétences fondamentales, ce qui permet d'éviter des doublons, de tirer profit des synergies et d'optimiser l'engagement des moyens. Les organisations partenaires se prêtent mutuellement assistance dans l'accomplissement de leurs tâches. Un organe de conduite commun garantit la coordination des planifications, des préparatifs et, le cas échéant, de la direction des opérations.

Mis en place en 2004, lors de l'entrée en vigueur de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), ce système a largement fait ses preuves. Il a notamment montré sa souplesse et son efficacité lors des inondations de 2005 et 2007, qui ont touché simultanément plusieurs régions. Au bout de cinq ans d'activité, nous pouvons tirer un bilan intermédiaire positif: le système coordonné de protection de la population fonctionne bien.

Des adaptations s'avèrent toutefois nécessaires dans certains domaines, comme on a pu le voir ces dernières années. Pour y remédier, l'OFPP a entamé une première révision partielle de la LPPCi, en étroite collaboration avec les cantons.

### Les aspects fondamentaux

Les dispositions relatives à l'instruction, en particulier dans la protection civile, sont l'un des aspects fondamentaux de cette révision. La formation des organes de conduite des cantons devra répondre encore mieux aux besoins de ces derniers. Il s'agira pour la

première fois de limiter légalement le nombre total de jours de service pouvant être accomplis dans le cadre de l'instruction, tout en se ménageant la possibilité d'augmenter légèrement le temps consacré aux CR.

Le deuxième aspect prioritaire de la révision concerne les ouvrages de protection. En mars 2008, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport de l'OFPP intitulé "Etat des lieux concernant les constructions protégées et les abris de la protection de la population" et l'a approuvé. Il a choisi de mettre l'accent sur le maintien de la valeur des ouvrages existants et de limiter le développement du réseau aux régions où des déficits subsistent.

La pratique en matière de constructions protégées et d'abris pour biens culturels fait l'objet d'un large consensus. Seules les constructions protégées dont il est prévu de faire usage en cas de catastrophe devront encore être modernisées et maintenues à un niveau de disponibilité élevé.

En revanche, les dispositions qui traitent des abris privés rencontrent certaines résistances sur le plan politique: faut-il encore contraindre les particuliers à en construire? Et si oui, dans quelle mesure? A quel niveau fixer le montant des contributions de remplacement? A qui doivent-elles revenir et à quoi faut-il les affecter? Plusieurs interventions consacrées à ces questions ont été déposées aux Chambres fédérales. Les commissions parlementaires compétentes ont, d'une manière générale, adopté la position du Conseil fédéral. Le projet de révision élaboré par l'OFPP prévoit de maintenir le principe de l'obligation de construire des abris tout en en réduisant fortement la portée: seuls des abris de plus de 50 places devraient encore être construits. Autrement dit, l'obligation ne s'appliquerait qu'à de grands projets immobiliers, représentant au moins 77 pièces. Les réalisations de moindre envergure seraient soumises à une taxe de compensation diminuée de moitié par rapport au régime actuel. Dorénavant, les contributions de remplacement devraient être affectées en priorité au maintien de la valeur des abris privés.

### Calendrier et perspectives

Le projet de révision est en voie d'achève-

ment. Il sera mis en consultation durant l'été auprès des cantons et des associations concernées. La version définitive sera soumise au Conseil fédéral à la fin de l'année. Le Parlement pourra ainsi se prononcer en 2010, ce qui permettrait à la LPPCi révisée d'entrer en vigueur au 1er janvier 2011.

A moyen et à long terme, le système suisse de protection de la population devra s'adapter à l'évolution des menaces et du contexte général. Les réformes futures pourraient notamment s'articuler autour des trois axes suivants:

1. améliorer la compatibilité avec l'aide mutuelle intercantonale: des standardisations sont indispensables dans certains domaines afin d'assurer l'interopérabilité;
2. proposer des alternatives au régime actuel de service obligatoire: afin de garantir les ressources nécessaires en personnel tout en améliorant l'égalité de traitement, il s'agira de tester des modèles généraux d'obligation de servir intégrant les sapeurs-pompiers, la santé publique ou encore les organes de conduite;
3. mettre sur pied des formations civiles d'intervention en cas de catastrophe à l'échelon fédéral: aujourd'hui, les moyens disponibles pour la protection de la population sont principalement détenus par les cantons et, au niveau fédéral, par l'armée. Les moyens de la Confédération pourraient être engagés encore plus efficacement s'ils étaient dotés d'un statut civil faisant d'eux des formations non armées d'intervention en cas de catastrophe.



LE SYSTÈME COORDONNÉ DE PROTECTION DE LA POPULATION: CINQ ORGANISATIONS PARTENAIRES RÉUNIES SOUS UN MÊME TOIT

## Poursuivre le renforcement

Assemblée générale de la Fédération suisse de la protection civile, le 17 avril à Winterthur



WALTER DONZÉ, PRÉSIDENT DE LA FSPC, DISTINGUE TROIS NOUVEAUX MEMBRES D'HONNEUR (DE G. À DR.): HANS JÜRIG MÜRGER, THERESÉ ISENSCHMID ET KARL WIDMER.

Dans son allocution, prononcée devant une soixantaine de membres lors de l'assemblée générale à Winterthur, Walter Donzé, président de la FSPC, a dit la satisfaction qu'il ressentait, pour un certain nombre de bonnes raisons, en passant l'année en revue. Les contours de la fédération sont devenus plus clairs: "Nous savons désormais avec qui nous pouvons compter." En effet, non contente d'avoir accueilli en son sein de nombreuses organisations de protection civile et associations cantonales, la FSPC boucle ses comptes avec un réjouissant excédent de 83 000 francs. "Il faut maintenant que les autres nous rejoignent à bord", a affirmé Walter Donzé d'un ton résolu. Le président a présenté les moyens de communication internes de la fédération: la plate-forme Internet [www.protectioncivile-suisse.ch](http://www.protectioncivile-suisse.ch), qui propose des informations utiles mises à jour en permanence, et la nouvelle revue "Protection civile suisse", qui rendra compte plusieurs fois par an de l'actualité de la protection civile et plus spécialement de la FSPC. Il a passé en revue les chantiers ouverts: conditions-cadres, instruction, équipement, engagement, coordination, motivation et communication. Le fait que, durant ses cent premiers jours, le conseiller fédéral Ueli Maurer ait à plusieurs reprises mentionné l'importance de la protection civile est un signe encourageant.

### Un bénéfice réjouissant

Le trésorier de la FSPC, Stephan Eng, avait lui aussi une bonne nouvelle à annoncer. La plupart des rubriques des comptes annuels se sont soldées par des résultats meilleurs qu'espéré. Cette bonne surprise s'explique

par des recettes supérieures aux dépenses, notamment en raison du grand nombre d'adhésions, comme indiqué plus haut. L'exercice 2008 boucle donc avec un bénéfice de 83 000 francs, nettement plus élevé que les 22 000 francs budgétés. Les comptes ont été acceptés à l'unanimité, décharge a été donnée aux responsables.

### Révision des statuts approuvée

Le vice-président Marc-André Marchand a présenté le projet de révision des statuts à l'assistance, qui totalisait 123 droits de vote. Les membres de la FSPC se répartiront désormais entre cinq catégories:

- A: organisations de protection civile
- B: associations de protection civile et offices cantonaux
- C: associations à but déterminé
- D: particuliers
- E: membres d'honneur

Le droit de vote à l'AG est distribué comme suit:

#### Organisations de protection civile

jusqu'à	10'000 habitants	2 voix
plus de	10'000 habitants	3 voix
plus de	20'000 habitants	4 voix
plus de	50'000 habitants	5 voix
plus de	75'000 habitants	6 voix
plus de	100'000 habitants	7 voix
plus de	200'000 habitants	8 voix

#### Associations de protection civile et offices cantonaux

jusqu'à	200'000 habitants	1 voix
plus de	200'000 habitants	2 voix
plus de	400'000 habitants	3 voix

#### Associations à but déterminé

Particuliers et membres d'honneur	1 voix
Membres du comité	1 voix

Le comité de la FSPC se composera désormais de treize membres au plus. Les statuts ont été acceptés à l'unanimité moins une voix à l'issue d'un bref débat.

#### Cotisations à partir de 2009

Par ce vote, l'assemblée a également donné son aval au régime de cotisations suivant, applicable dès 2009:

##### Organisations de protection civile

Principe de calcul des cotisations: 3 centimes par an et par personne domiciliée sur le territoire de l'OPC

##### Associations de protection civile et offices cantonaux

(par association et par an):

jusqu'à 200'000 habitants/canton	250 fr.
jusqu'à 400'000 habitants/canton	500 fr.
plus de 400'000 habitants/canton	750 fr.

**Associations à but déterminé:** 250 fr. par association et par an

**Particuliers:** 100 fr. par personne et par an

**Les membres d'honneur** sont libérés de l'obligation de cotiser.

Une fois les cotisations fixées, le budget 2009 a pu être établi. Selon Stephan Eng, il prévoit un excédent de 17 400 francs. Il a été accepté à l'unanimité.

#### Election du comité période 2009 à 2011

Trois personnes ont démissionné du comité: Werner Fischer, Lucerne (représentant régional de la Suisse centrale); Therese Isenschmid, Thoune; Hans Jürg Mürger, secrétaire du comité de la FSPC. En outre, le vice-président Marc-André Marchand a annoncé sa démission pour les élections de l'année prochaine.

Font leur entrée au comité:

Ernst Binder, association PCi Argovie (représentant régional du Nord-Ouest, remplaçant à ce titre Franco Giori. Ce dernier reste vice-président et chapeautera désormais les activités de marketing, communication, information et sponsoring). Daniel Enzler, canton de Zoug, chef de l'instruction, cdt OPC, instructeur (représentant régional de Suisse centrale, remplaçant à ce titre Werner Fischer). Susanna Ernst, cdt OPC Thoune, secrétariat.

Walter Donzé et l'ensemble du comité ont été (ré)élus à l'unanimité. Le comité se compose des personnes suivantes pour l'année prochaine:

Walter Donzé (Frutigen, président), Franco Giori (Olten, vice-président), Marc-André Marchand (Cugy, vice-président), Claude Anet (Schaffhouse), Ernst Binder (Oberentfelden), Jean-Charles Dedo (Genthod), Stephan Eng (Bâle), Daniel Enzler (Cham), Martin Erb (Winterthour), Susanna Ernst

(Thoune), Christoph Flury (OFPP, représentant de l'office), Gunnar Henning (Saint-Gall), Alfred Vogt (Vaduz).

#### Acclamations pour trois membres méritants

Therese Isenschmid, Hans Jürg Mürger et Karl Widmer, qui se sont illustrés pendant des décennies aux avant-postes de la protection civile et de la protection de la population, ont été nommés membres d'honneur de la FSPC sous les acclamations de l'assemblée.

Walter Donzé a qualifié **Therese Isenschmid** de "combattante de la première heure" pour ses 40 ans d'activité au service de la protection civile. Elle a en effet "survécu" à pas moins de quatre changements d'appellation de l'office cantonal bernois et à trois conseillers-exécutifs, trois chefs d'office et trois conceptions de la protection civile. Sa signature manuscrite orne un nombre incalculable de documents de la FSPC. Le président a également loué sa maîtrise du sujet, sa compétence et son dévouement.

Pendant 18 ans, **Hans Jürg Mürger** a officié comme rédacteur en chef de la revue "Protection civile". En qualité de secrétaire central de la FSPC, il a également rempli les fonctions de permanent, d'organisateur, de secrétaire aux verbaux, de gestionnaire et d'archiviste, comme l'a relevé Walter Donzé: "C'est un capitaine infatigable qui a mené le navire du secrétariat central, par mer calme comme par gros temps." Sans lui, a conclu le président, il n'y aurait plus de FSPC à l'heure actuelle.

Walter Donzé a présenté **Karl Widmer** comme "l'architecte du système actuel de protection de la population". D'abord instructeur, il a contribué à mettre en place l'instruction de la protection civile dans les années 70 et a porté inlassablement la bonne parole à travers tout le pays: "Son esprit visionnaire et ses principes sont sortis intacts de toutes les réorganisations."

#### Un homme de terrain tire la sonnette d'alarme

Michael Grädel, de l'OPC de Granges, a lancé un vibrant appel à se ressaisir. Il a lu quelques extraits de la lettre chargée d'émotion qu'il a envoyée au conseiller fédéral Ueli Maurer et à quelques conseillers nationaux, dans laquelle il pointe du doigt les inégalités de traitement dont souffre la protection civile par rapport à l'armée dans des domaines comme l'équipement, les jours de service ou encore l'instruction. Michael Grädel n'attend pas tout de la Confédération mais "invite fermement celle-ci à édicter des normes minimales et contraignantes." Sous les applau-

dissements de l'assistance, le président de la FSPC l'a assuré que le problème était "reconnu et signalé à qui de droit." Walter Donzé lui accordera la priorité au comité et s'efforcera, en tant que conseiller national, de lui donner une résonance politique.

#### Toni Bortoluzzi a "quelques questions" à poser à Berne

Avant de céder la parole aux rythmes entraînants du Big Band de la protection civile de Winterthour, prélude au repas du soir, le conseiller national UDC Toni Bortoluzzi s'est exprimé sur la question du partage des tâches entre l'armée et la protection civile en cas de catastrophe. Pour le Zurichois, qui siège depuis un an et demi à la Commission de politique de sécurité de la Chambre du peuple, la crise financière devrait être l'occasion d'un retour à la raison en matière de sécurité, au bénéfice d'un renforcement de la protection civile. L'armée et la PCi poursuivent le même objectif, mais avec des missions différentes, la seconde ayant en outre un rôle plus social. Lorsque Martin Erb, membre du comité, lui a soumis les problèmes soulevés dans la lettre de Michael Grädel, Toni Bortoluzzi a admis en prendre connaissance au moment même, ayant toujours pensé auparavant que la protection civile et l'armée se trouvaient sur un pied d'égalité. "Il faudra que je pose quelques questions à ce sujet lorsque je me rendrai à Berne", a-t-il déclaré. Il n'en demeure pas moins convaincu que la protection civile a une mission à accomplir. Le président de la FSPC Walter Donzé l'a donc invité à venir se faire, auprès de la base, une idée exempte de préjugés du travail de la protection civile.



**SZSV  
FSPC  
FSPC** Schweizerischer Zivilschutzverband  
Fédération suisse de la protection civile  
Federazione svizzera della protezione civile

Fédération suisse de la protection civile, cp 4626,  
3604 Thoune, Téléphone 0848 976 672 (0848 OPC),  
Fax 031 382 21 02, e-mail: kontakt@szsv-fspc.ch  
www.szsv-fspc.ch

Adresses des organes, des membres du comité et de la  
Commission technique: www.szsv-fspc.ch

#### IMPRESSUM

**Editeur** Fédération suisse de la protection civile

**Agence** chilimedia GmbH, Schanzenweg 45

4612 Wangen b. Olten, Téléphone 062 213 93 28

www.chilimedia.ch

**Maquette** GWD GrafikWebDesign, 4656 Starrkirch-Wil

www.gwdolten.ch

**Impression** Vetter Druck AG, 3602 Thun

**Tirage** 4000 exemplaires